

Mandat du Comité de gestion interne (CGI)

Cette proposition de mandat s'inscrit dans la structure de gestion de la Bibliothèque et de délégation de pouvoir, en respectant les prérogatives du Comité de direction.

Composition du Comité de gestion interne

- De façon statutaire, le CGI est composé des chefs de division, des chefs de section, du ou de la chargé(e) des communications.
- Sur invitation, l'expertise du conseiller en gestion des ressources humaines attitré à la Bibliothèque ainsi que de toute autre personne, pourrait être requise pour alimenter des propos, des sujets ou des enjeux spécifiques.

Mandat du Comité de gestion interne

- Le CGI conseille le Comité de direction sur les orientations bibliothéconomiques et technologiques de la BUL. Il contribue à nourrir la réflexion inhérente aux orientations de la Bibliothèque.
- Le CGI participe à l'élaboration du plan d'action de la BUL ainsi qu'à la priorisation, à l'exécution et au suivi des actions.
- Le CGI conseille le Comité de direction afin d'optimiser le potentiel des ressources humaines et d'en faire une utilisation efficiente en vue de la réalisation de la mission de la BUL.
- Le CGI vise à améliorer le mieux-être au travail du personnel de la BUL, en assurant une cohérence organisationnelle, notamment en matière d'accueil, de formation et de développement des effectifs, de relations de travail de même qu'en matière de prévention en santé et sécurité au travail.
- Le CGI conseille le Comité de direction sur les politiques internes de gestion matérielle, financière et administrative.

Décembre 2012